

SEANCE DU 14/11/2022

DATE DE CONVOCATION : 08/11/2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Nathalie BLOMMAERT, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN.

PROCURATION(S) : Loïc HERVOIR donne pouvoir à Nathalie BERTHO, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Mickaël TANGUY à Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER à Gwenaëlle FAURE, Géraldine TRONCA à Marie-Hélène AUBREE

ABSENT(S) : Jean-Marie LANGE (excusé), Florence GOURMELEN (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe LERAY

Aménagement du territoire 2022.11.002
VENTE DES PARCELLES ZV 633 et ZV 635 IMPASSE DU PETIT CLOS A M. FORNEROD ET MME RONDEL

M. Yannick TRINQUART, adjoint à l'aménagement et au cadre de vie, rappelle au Conseil municipal sa délibération n°2020.10.004, émettant un avis de principe favorable à la cession d'une partie de la parcelle communale ZV 448, impasse du Petit Clos, à M. et Mme FORNEROD, suite à la demande de ces derniers de pouvoir agrandir le terrain de leur résidence principale, et fixant un prix à proposer à 190 € le m².

Il précise que depuis cette délibération, M. FORNEROD Antoine et Mme RONDEL Emmanuelle ont accepté par écrit les modalités demandées, à savoir le prix de vente, la prise en charge des frais de bornage et frais de notaire. Le bornage a été réalisé par la société BGM et le plan de division présenté a recueilli l'assentiment des deux parties.

Ainsi, M. TRINQUART invite le Conseil municipal à valider la cession définitive, par la Commune à M. FORNEROD et Mme RONDEL, de 2 parcelles communales sises impasse du Petit Clos à Goven, à savoir :

- la parcelle ZV 635, d'une superficie de 104 m²
- la parcelle ZV 633, d'une superficie de 1 m²

Au prix de 190 € le m², soit un prix total de vente de 19.950 € (prix net acquéreur).

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu l'avis des Domaines,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de céder à M. FORNEROD Antoine et Mme RONDEL Emmanuelle les parcelles ZV 633 et ZV 635, d'une superficie totale de 105 m² au prix total de 19.950 € net acquéreur,
- DIT que l'acte de vente sera rédigé par le notaire choisi par les acquéreurs, qui prendront en charge les frais d'acte,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le secrétaire de séance, Christophe LERAY



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 06/12/2022
Le Maire
Norbert Saulnier

